

SIVM DE LA HAUTE VALLE DU SEGRE
26, Avenue des Comtes de Cerdagne – 66800 SAILLAGOUSE
Tél. : 04.68.04.34.98 – direction.hautevalleesegrerange.fr

Saillagouse, le 05 juillet 2019

Monsieur Le Président
Du Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale

35, Boulevard Saint Assisele
Centre del Mon
BP 901

66901 PERPIGNAN CEDEX

COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION N° 2C 090 322 5666 9

OBJET : Gestion directe crèche Les Galopins : saisine du Comité Technique Paritaire

Monsieur Le Président,

Le SIVM de la Haute Vallée du Sègre regroupe les Communes de Err, Estavar, Eyne, Llo, Saillagouse et Ste Léocadie. Le Syndicat a pour compétences « l'eau potable et l'assainissement » et « l'enfance-jeunesse ».

Dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse, le SIVM aide financièrement le centre aéré, géré par l'Association Les Francas des Pyrénées-Orientales, et la crèche halte-garderie Les Galopins, gérée par une Association Parentale Loi 1901. Par ailleurs, le Syndicat est lié financièrement à la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales par un contrat à échéance au 31 décembre 2019.

Les membres de l'Association Parentale Les Galopins ont informé le Conseil Syndical début mars 2019 de leur volonté de dissoudre l'association courant juin 2019 : la législation devient très contraignante, peu de parents s'impliquent dans la gestion de l'association et ce mode de gestion n'est plus adapté au contexte économique national.

En parallèle, la CAF des Pyrénées-Orientales conditionne le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (remplacé dès 2020 par la Convention Globale de Territoire) au passage en gestion intercommunale des structures associatives existantes.

Par intercommunalité, la CAF « entend » Communauté de Communes. Cependant, la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne n'envisageant pas de prendre la compétence dans les mois qui viennent, le SIVM de la Haute Vallée du Sègre a proposé une reprise de l'activité en gestion directe : ainsi neuf (9) emplois seront sauvegardés et le service à la population sera maintenu. Cette solution transitoire est agréée par Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales.

Actuellement, le personnel de la crèche est en contrat de droit privé rattaché à la convention collective nationale des acteurs du lien social et familial du 4 juin 1983 (IDCC 1261).

Le service étant juridiquement considéré comme un Service Public Administratif, les contrats de travail seront obligatoirement transposés en droit public.

L'Assemblée Générale de l'Association a eu lieu le 27 juin 2019. La dissolution de l'Association sera prononcée après notification de la délibération du Conseil Syndical actant la reprise de l'activité et de l'ensemble du personnel.

Par la présente, je demande l'appui technique du centre de gestion pour la transposition des contrats de travail en droit public et l'avis consultatif du Comité Technique Paritaire Départemental. A cet effet, vous trouverez en annexe un organigramme simplifié de la crèche.

Restant à votre disposition pour toute autre information (contrats de travail, bulletins de salaires, diplômes, etc...) qui serait nécessaire à vos services, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Le Président :



Laurent LEYGUE

SIVM DE LA HAUTE VALLEE DU SEGRE
26, Avenue des Comtes de Cerdagne - 66800 SAILLAGOUSE
Tél. : 04.68.04.34.98 - direction.hautevalleesegre@orange.fr

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE CRECHE LES GALOPINS

| |
|---|
| DIRECTRICE - CDI 1 Infirmière Puéricultrice |
|---|

| |
|---|
| DIRECTRICE ADJOINTE - CDI 1 Auxilière de puériculture |
|---|

| |
|--|
| 3 CAP Petite Enfance - CDI 1 CAP Petite Enfance - CDD 1 Aide Soignante - CDD |
|--|

| |
|---|
| 1 Personnel de service - CDI 1 Personnel de service - CDD* |
|---|

* Cette personne intervient ponctuellement en remplacement de la titulaire du poste (congés, maladie, etc..).